

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 20 (1949)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Communications officielle

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Qualité*, nouveautés, variété et élégance, prix, entretien et rhabillage, autant d'aspects d'un même problème ; aucun ne doit être négligé, celui de la *qualité* moins que tout autre.

Le mot *qualité* vient d'être souligné trois fois.

Notre prospérité actuelle ne doit pas nous faire oublier la raison même, profonde, réelle et historique du succès que connaît la montre suisse.

La qualité est et doit rester l'apanage de tous les produits suisses, c'est entendu, mais cela est tout spécialement vrai de la montre suisse. Cette exigence est impérative et vitale. Elle demande à toute fabrique d'horlogerie, au simple atelier comme au Laboratoire suisse de recherches horlogères, un effort tenace et continu tendu constamment vers la perfection technique et scientifique.

La Chambre suisse de l'horlogerie est consciente de ses responsabilités à cet égard et ne néglige aucune occasion d'appuyer les efforts des organisations et des industriels horlogers en vue d'assurer l'avenir de la montre suisse.

Ed. Primault

## COMMUNICATION OFFICIELLE

### Assemblée générale du 21 mai 1949

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 21 mai 1949 à 10 heures à Laufon, dans l'aula du nouveau bâtiment d'école. Elle avait réuni près de 80 invités et membres et s'est déroulée, sous la présidence de M. F. Reusser, dans une excellente atmosphère de confiance et de foi en l'avenir.

Le président a ouvert l'assemblée en ces termes :

*Messieurs et chers invités,  
Messieurs les membres de l'ADIJ,*

Le Laufonnais et plus particulièrement son charmant chef-lieu qui rappelle à chaque angle de ses murs, à chaque tournant de rue, les siècles de jadis, accueille pour la première fois l'assemblée générale de notre association. C'est une joie pour nous de pouvoir tenir nos assises dans le district aux douze communes de langue allemande. Cette contrée nous est chère, chers amis de Laufon, malgré votre parler différent. Et nous nous réjouissons toujours que vous teniez à entretenir des relations suivies et amicales avec les Jurassiens romands, ce qui fait que la plupart d'entre vous parlent aussi le français. Le comité de l'ADIJ a tou-

jours emporté le meilleur souvenir de chez vous, toutes les fois qu'il a tenu séance dans votre petite cité.

Une assemblée générale de l'ADIJ ne constitue pas une simple formalité administrative, mais elle est avant tout une manifestation d'union et de solidarité jurassiennes, une occasion pour les amis et les membres de notre association de se rencontrer et de fraterniser, d'apprendre à mieux se connaître. C'est l'assemblée générale qui assure la cohésion de l'ensemble de notre groupement et qui permet d'établir le contact entre les dirigeants, les commissions spéciales, les représentants des communes et groupements adhérents et les membres individuels. Ce jour est donc placé sous le signe de la concorde et de la confraternité.

Pour les hommes, la terre devient toujours plus petite. Le tour du globe se fait maintenant en quelques jours ; les distances ne comptent plus. Il y a cent ans encore, les pays d'outre-mer n'étaient accessibles qu'à peu de gens, et quand on y allait, c'était souvent sans esprit de retour. Aujourd'hui, un voyage dans les pays lointains est un jeu, et on y va plus vite et plus facilement que dans une contrée voisine autrefois. Les voies de communication, eau, rail, route, air jouent un rôle considérable dans la vie d'un peuple.

C'est au maintien et au développement des moyens de communication du Jura que s'est attachée tout d'abord l'ADIJ, dès sa fondation, de faire en sorte que notre petit coin de terre ne tombe pas dans l'isolement et l'oubli, que ses « fenêtres » restent bien ouvertes vers l'extérieur dans toutes les directions. L'expérience démontre que la tâche n'est jamais terminée, qu'il faut veiller toujours et que même ces derniers temps, les soucis dans ce domaine sont devenus plus lourds.

Peu à peu, d'autres tâches se sont présentées, l'activité s'est étendue à de nombreux autres domaines, de telle sorte que l'ADIJ a dû constituer à côté du comité plusieurs commissions spéciales pour seconder celui-ci dans son travail.

Notre association suit son chemin en dehors de toutes contingences politiques ou confessionnelles, en cherchant à atteindre les buts qu'elle s'est donnés sans porter ombrage à autrui, en restant dans les limites de ses propres activités tout en se réjouissant de la réciprocité qui lui est accordée généralement par d'autres organisations.

Depuis quelques années, l'ADIJ est devenue « la Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura » telle qu'elle a été évoquée au Grand Conseil l'hiver dernier lors des débats sur la question jurassienne. Le comité s'efforcera de faire en sorte que notre association mérite toujours mieux ce titre en complétant et en perfectionnant encore davantage son organisation. Pour cela, l'appui et la sympathie de tous les Jurassiens lui sont nécessaires et nous osons espérer que cet appui et cette sympathie lui sont acquis dans de larges cercles de la population de tous les milieux.

Et j'ouvre cette assemblée en formulant le vœu que notre Jura soit toujours mieux armé pour assurer sa prospérité, qu'il fasse honneur au canton et à la Suisse et que la qualité de ses nombreux produits d'exportation continue de lui assurer une place honorable à l'étranger dans le monde des affaires et dans l'opinion publique.

Le président a ensuite salué les personnalités qui ont pu répondre à notre invitation :

MM. le Dr V. Moine, conseiller d'Etat, H. Hof, vice-chancelier du canton de Berne, le Dr E. Péquignot, secrétaire général du département fédéral de l'économie publique, J. Gressot, conseiller national, L'Eplattenier, secrétaire, délégué par M. le Conseiller d'Etat Gafner, Ehrsam, secrétaire, délégué par M. le Conseiller d'Etat Brawand, W. Staub, député, le Préfet Kuntschen, Perrin, délégué par M. Chenaux, directeur des C. F. F., MM. Richterich et Meier, conseillers municipaux, Léo Sutter, maire, A. Furrer, maire de Granges, A. Rebetez, président de l'Emulation, A. Schnetz, délégué par Pro Jura et rédacteur du *Démocrate*, J. Funk, président de la Section Birstal de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, J. Schaller, président de La Jurassienne, Debrunner, secrétaire à la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie de Bienne, Schmutz, délégué de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, P. Keller, président du Heimatschutz bernois, A. Oettinger, représentant du Syndicat d'initiative de Bâle, le Dr Max Keller, délégué par la Chambre de commerce de Bâle, A. Gerster, architecte, Laufon, R. Fell, rédacteur du *Journal du Jura*, G. Resch, rédacteur du *Volksfreund*, le Dr E. Schürch, ancien rédacteur du *Bund*.

Les questions administratives furent rapidement expédiées. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été approuvé, de même que le rapport d'activité et les comptes de 1948. Le comité a été complété par l'élection de M. Gilbert Feune, conseiller municipal, Delémont, et M. Gottlieb Hauri, conseiller municipal, Tramelan. Les vérificateurs des comptes pour 1950 ont été désignés, soit M. W. Wüst, Moutier et les communes de Cortébert (ancien) et Liesberg (nouveau). Les cotisations pour 1950 ont été fixées sans changement, soit 8 francs au moins pour les membres individuels, 20 francs par 500 habitants pour les communes municipales mais 20 francs au minimum, 20 à 200 francs pour les corporations et les entreprises.

Le budget de 1949, avec 27 390 francs aux recettes et 28 675 francs aux dépenses, a été approuvé.

Pour la première fois, l'assemblée générale avait à nommer des membres d'honneur. Elle a confié ce titre

à M. le Dr E. Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'Economie publique, en témoignage de reconnaissance pour les services rendus au Jura et au pays tout entier,

à M. G. Moeckli, conseiller d'Etat, pour les services rendus au Jura et à l'ADIJ, dont il fut le secrétaire pendant dix ans,

à M. P. Maillat, inspecteur des forêts, membre du comité pendant douze ans et président de la commission forestière pendant dix ans.

Le programme d'activité pour 1949 a été rapidement passé en revue. Il ne subit aucun changement pour le moment, mais l'avenir de la ligne de Delle, le développement du trafic sur le réseau ferré jurassien, la réorganisation des chemins de fer jurassiens retiendront tout particulièrement l'attention du comité au cours des prochains mois.

L'assemblée fut levée à 11 h. 30 et pendant une demi-heure les membres de l'ADIJ et leurs invités furent les hôtes choyés de la Municipalité de Laufon.

A 12 heures, M. le conseiller d'Etat G. Wenk, président du Conseil des Etats, fit un magistral exposé sur la route Bâle-Delémont à travers les âges et rappela tous les efforts faits jusqu'à ce jour par les cantons intéressés pour obtenir de la Confédération qu'elle inscrive cette artère dans le plan d'aménagement des routes suisses. Bâle est une des plus importantes portes d'entrée de la Suisse. Elle doit pouvoir disposer de trois grandes routes pour l'écoulement de son trafic routier, la première sur Zurich pour la Suisse orientale, la deuxième sur Lucerne pour la Suisse centrale, la troisième par le Jura sur la Suisse romande. Cette dernière doit être aménagée pour un trafic intense. Il est incompréhensible que les auteurs du plan d'aménagement du réseau routier suisse ne l'aient pas retenue d'emblée, alors qu'ils ont accordé à la route Boncourt-Delémont-Bienne-Berne l'importance qui lui revenait comme voie d'accès aux Alpes. Il s'agit donc uniquement de reconsidérer le classement du tronçon Bâle-Delémont, ce qui, pour le Jura, est d'une nécessité capitale.

M. A. Gerster, architecte, Laufon, fit ensuite une causerie sur Laufon à travers les âges. Il commenta ses propres recherches, ses fouilles et captiva son auditoire en faisant défiler sur l'écran les résultats de ses travaux.

Au cours du banquet qui fut servi à l'hôtel de l'Agneau, on entendit encore M. Léo Sutter, maire de Laufon, M. le conseiller d'Etat Dr V. Moine, M. Schmutz, délégué de la Société d'Economie et d'utilité publique du canton de Berne.

Le vœu fut exprimé que nos relations économiques avec la France soient bientôt rétablies, car la situation actuelle nous cause trop d'ennuis et de difficultés.

La journée s'acheva par une sortie en autocar au château d'Angenstein et à Mariastein. Elle fut en tout point réussie, grâce à l'excellente organisation de nos amis de Laufon.

*Le secrétaire: R. STEINER.*

---

#### ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07.    O    Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
Cassier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

*Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086*

Administr. du bulletin : R. STEINER.    Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER  
Publicité: Par l'administration du Bulletin — Editeur: Impr. du Démocrate S.A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 6.—    Prix du numéro : Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*